



numéro 50

juillet 2020

Mairie de Schirrhoffen : Tél : 03 88 63 20 61
2, rue du Château Fax : 03 88 06 20 32
67240 Schirrhoffen @ : www.schirrhoffen.fr
mairie-de-schirrhoffen@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi : 10h à 12h30-14h à 17h
jeudi : accueil téléphonique uniquement
Mairie fermée les vendredis semaines impaires

Permanence des élus

Mme Christine HEITZ : samedi de 9h à 11h et
sur rendez-vous
Mme Gaby ZILLIOX : jeudi de 18h à 19h
M. Lionel DOLT : mardi de 18h à 19h

Fermeture estivale de la mairie

Votre mairie sera fermée pour congés
de la secrétaire du lundi 27 juillet au
vendredi 7 août inclus.



Directrice de publication :

Christine HEITZ

Comité de rédaction :

Daniel GENTNER, Gaby ZILLIOX, Huguette
HAASSER, Perrine DELVART, Florentine
SCHNEIDER, Jacky HEINTZ, Danielle HORY

À ne pas manquer...

**Les vendredis 24, 31 juillet
et les 7, 14 et 21 août**

Bus d'animation des collégiens
de 10h à 12h
Salle des fêtes rue Principale

Mercredi 26 août

Don du sang à l'espace
socioculturel de Schirrhein
à partir de 17h00

**Dimanche 10
janvier 2021**

Fête des aînés

Le mot de Madame la Maire

Après cette crise sanitaire sans précédent, le retour progressif à une forme de normalité est amorcé. Le nouveau Conseil Municipal a enfin pu tenir ses premières réunions les 25 mai, 10 juin et 2 juillet, plus de 2 mois après son élection le 15 mars. Tous les membres de cette nouvelle assemblée sont liés par la même volonté de s'engager pour les habitants, de représenter la population et de la servir. Ils ont déjà eu l'occasion de le faire au cours de la pandémie en prenant part à la distribution des masques et à l'organisation de la rentrée à l'école.

Les activités associatives et sportives ont aussi repris dans le respect des gestes barrières. Autre signe de la situation particulière que nous vivons, nos agendas demeurent encore bien vides. De nombreux événements culturels et associatifs ont dû être annulés ou reportés. Cette année le bal et le feu d'artifice du 14 juillet n'ont pas eu lieu.

Les locations de la salle des fêtes aux particuliers restent encore gelées, compte-tenu des contraintes de distanciations toujours en vigueur.

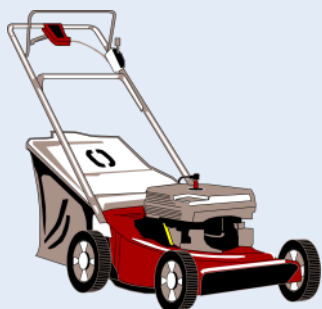


Nous espérons pouvoir programmer des manifestations à partir de la rentrée de septembre. Le 10 juillet a marqué la fin de l'état d'urgence sanitaire, ne relâchez pas vos efforts, restez vigilants et poursuivez les gestes barrières pour vous protéger et surtout protéger les plus vulnérables contre le danger, toujours présent du coronavirus. En attendant, je vous souhaite de passer de bonnes vacances, même si les projets de voyages à l'étranger ne sont pas encore possibles. Vous pourrez faire de belles découvertes en France et même en restant à la maison à Schirrhoffen.

Christine HEITZ

Bien vivre ensemble : Tous responsables

Notre qualité de vie repose sur le respect des règles de vie collectives définies par la réglementation : arrêtés municipaux, arrêtés préfectoraux...



Entretien des trottoirs et des caniveaux

Chaque riverain est tenu de balayer et entretenir les trottoirs et caniveaux le long de sa propriété de façon régulière.

Le désherbage des caniveaux assure l'écoulement des eaux de pluie et prévient l'aquaplaning qui peut être un facteur d'accident pour automobilistes et cyclistes.

De même les haies qui débordent sur le domaine public doivent être taillées pour faciliter la circulation des piétons sur les trottoirs.

Après toute opération de taille et de nettoyage les déchets verts devront être ramassés et évacués à la déchetterie.



Bruits de voisinage

En été lorsqu'on vit avec les fenêtres ouvertes ou que l'on passe du temps dans son jardin, le bruit est encore plus dérangeant que d'ordinaire. Il faut donc être particulièrement attentif à respecter la tranquillité de son voisinage.

Le bruit excessif (abolements intempestifs, usages abusifs d'outils de bricolage ou de jardinage, bruits de moteurs...) est interdit.

Pour rappel, les travaux bruyants doivent être limités aux horaires suivants :

du lundi au vendredi de 8h à 20h
le samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Brûlage des déchets



L'article 84 du règlement sanitaire départemental stipule « Le brûlage à l'air libre des déchets verts et des ordures ménagères est interdit ».

Cette pratique est non seulement polluante, mais peut présenter un danger pour la santé.

Les déchets doivent être triés et/ou apportés en déchetterie.

Le non-respect de la réglementation constitue un délit passible d'une amende qui peut aller jusqu'à 75 000 € et d'une peine de 2 ans d'emprisonnement, selon la toxicité des produits brûlés.

Déjections canines

Un propriétaire de chien est responsable de son animal devant la loi. Il doit donc s'assurer que celui-ci ne cause pas de désagréments. Il faut ainsi systématiquement ramasser les déjections canines lors des promenades et l'animal doit être gardé en laisse.

Association des donneurs de sang bénévoles de Schirrhein-Schirrhoffen

Vous avez entre 18 et 70 ans, vous êtes en bonne santé, venez nous rejoindre à la collecte de sang qui aura lieu

Mercredi 26 août 2020
entre 17h et 20h
à l'E.S.C. à Schirrhein

Au nom des malades et des accidentés, par avance, merci.
Les réserves sont en dessous du seuil d'alerte en ce moment.

Donnez un peu de votre temps,
donnez un peu de votre sang.
Aidez-nous à sauver des vies.

Donner son sang et penser aussi à
passer le relais à son entourage.



Parlons déchets

Déchèteries

Depuis le 2 janvier, les habitants de Schirrhoffen ont accès avec leur badge aux sept déchèteries de la Communauté d'agglomérations de Haguenau (CAH) dont notre commune est membre :

- **Bischwiller** : Rue de l'Obermatt
Saison été (du 1/4 au 31/10) : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h.
Saison hiver (du 1/11 au 31/3) : idem mais fermeture le soir à 18h.
- **Haguenau** : 109 route de Bischwiller, à côté de la société Lingenheld.

Elle est ouverte également les **dimanches non fériés de 9h à 12h**

- **Brumath** : rue du Stade
- **Mommenheim** : A la sortie de Mommenheim, en direction de Wahlenheim (côté gauche)
- **Schweighouse sur Moder** Zi du Ried (en face de l'usine d'incinération)
- **Berstheim** : Route de Niederaltorf
- **Val de Moder–Niedermodern** : ZA Nord du Val de Moder

Objets encombrants

La CAH a mis en place une collecte mensuelle et sur rendez-vous des objets encombrants.

Cette collecte est gratuite et concerne uniquement les encombrants au sens strict du terme, à savoir tout objet ne pouvant pas être amené à la déchèterie dans le coffre d'une voiture par une personne seule.



A propos du verre

Seuls les emballages en verre sont à mettre dans la poubelle verte tels que pots (confiture, yaourts, etc.), bouteilles, bocaux, flacons...

Il ne faut pas y mettre le verre de vaisselle, de vitres, de miroirs, car leur composition n'est pas la même que celle des emballages en verre, ces objets devront aller aux déchets ménagers ou en déchèterie (incinérable).

Quant aux ampoules, elles feront l'objet d'un tri spécifique en déchèterie ou chez certains commerçants.

Tarification ordures ménagères

Elle n'est pas encore uniforme dans les différents territoires de la CAH, mais une réflexion est en cours afin d'harmoniser les tarifs. Pour l'instant la tarification se fait comme suit :

- Bischwiller : Levée et Poids
- Brumath : Levée et Volume
- Haguenau : Levée
- Val de Moder : Volume.

Les poubelles jaunes et vertes ont été mises en place sans frais supplémentaires dans le but de diminuer le volume des ordures ménagères et de recycler certains matériaux au lieu de les incinérer.

Des informations complémentaires sont disponibles au

Service des ordures ménagères
9 chemin du gaz
67500 HAGUENAU
Tél 03 88 73 71 72
om@agglo-haguenau.fr



➔ www.agglo-haguenau.fr/habiter/dechets



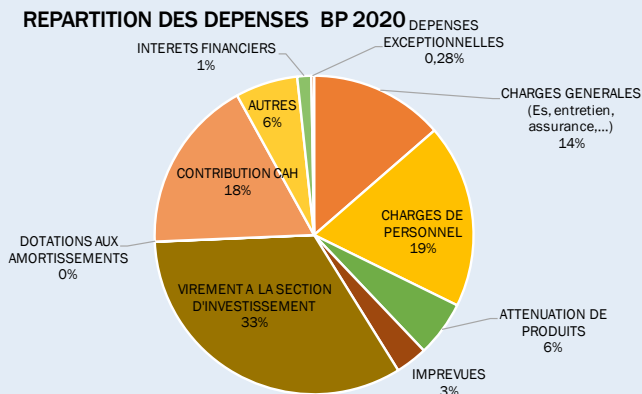
Le budget 2020

Fonctionnement

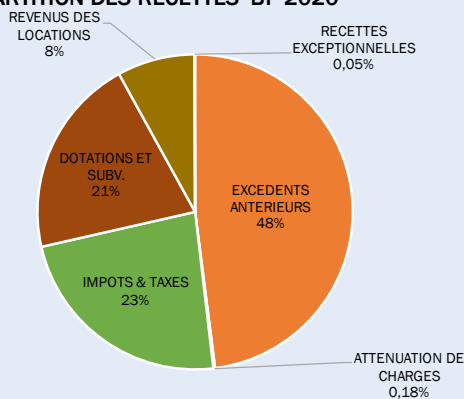
Dépenses	
Charges générales (Es, entretien, assurance,...)	77 100,00
Charges de personnel	105 800,00
Atténuation de produits	32 000,00
Imprévus	18 344,51
Virement à la section d'investissement	187 932,00
Dotations aux amortissements	100,00
Contribution CAH	100 000,00
Autres	35 805,00
Intérêts financiers	8 000,00
Dépenses exceptionnelles	1 600,00
Total	566 681,51

Recettes	
Excédents antérieurs	271 098,51
Atténuation de charges	1 000,00
Impôts & taxes	131 600,00
Dotations et subventions	116 083,00
Revenus des locations	45 000,00
Recettes exceptionnelles	300,00
Autres recettes	1 600,00
Total	566 681,51

REPARTITION DES DEPENSES BP 2020



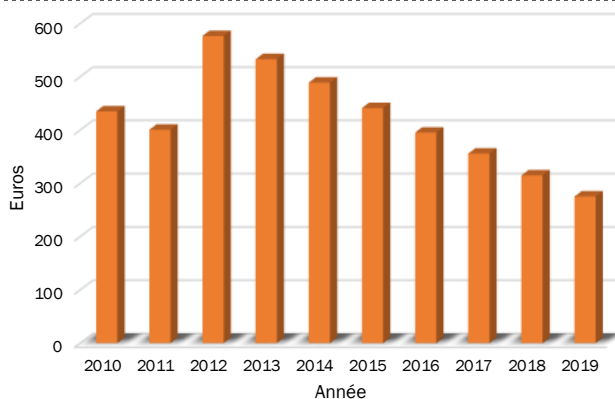
REPARTITION DES RECETTES BP 2020



Gros Investissements prévus en 2020

	Montant TTC
Travaux de ravalement des façades de la mairie	12 000,00
Édification de garage pour les logements 5, rue principale	10 000,00
Rénovation de la charpente (lattage, chevrons...) logements 11, rue du Château	32 700,00
Réparation de la clôture, cimetière Schirrhein/Schirrhoffen	10 000,00
Travaux de ravalement des façades, salle des fêtes	31 000,00
Remplacement des gouttières, salle des fêtes	13 300,00

Évolution de la dette en € par habitant



Vote des taxes locales (Contributions directes)

La municipalité a décidé de maintenir en 2020 les taux de la taxe foncière à leur niveau actuel, comme annoncé dans le programme électoral.

Taxe foncière (bâti)	9,23 %
Taxe foncière (non bâti)	34,89 %

A partir de 2020 le taux de la taxe d'habitation ne pourra plus être voté par le conseil municipal, du fait de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020.

Depuis 2018, la taxe d'habitation baisse progressivement pour 80 % des Français, qui ne la paieront plus à compter de 2020. Pour les 20 % des ménages restants, la suppression de la taxe d'habitation se déploiera jusqu'en 2023, date à laquelle plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Élections sénatoriales

Les prochaines élections sénatoriales auront lieu le **27 septembre 2020**.

Tous les conseils municipaux de France se sont réunis le vendredi 10 juillet pour élire les délégués titulaires et les suppléants parmi les conseillers municipaux.

Ils feront partie du collège des grands électeurs qui sera amené à élire les sénateurs de la circonscription.

Il s'agit d'un suffrage universel indirect.

Le nombre de délégués à désigner par chaque commune est fixé en fonction du nombre total de conseillers municipaux.

Schirrhoffen qui compte 15 conseillers dispose de trois délégués titulaires (Christine HEITZ, Gaby ZILLIOX, Lionel DOLT) et trois délégués suppléants (Claude LUDMANN, Huguette HAASSER, Steve ZIMMER).

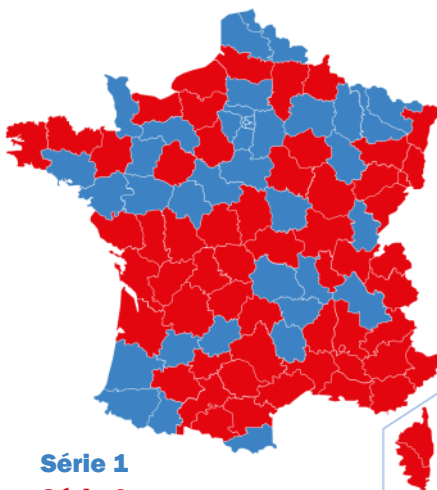


Comment se déroulent les élections sénatoriales ?

Les dernières élections sénatoriales se sont déroulées en septembre 2017 (série 1). Mais tous les sièges de sénateurs n'étaient pas concernés, le Sénat étant renouvelé par moitié tous les 3 ans.

Les sénatoriales de 2020 permettront d'élire les 178 sénateurs (de la série 2).

La durée du mandat d'un sénateur est de 6 ans.



Série 1

Série 2

Quel est le rôle du Sénat ?

En tant que chambre du Parlement le Sénat contrôle la politique du gouvernement, il discute et vote les lois.

En plus de ses travaux au Sénat, le Sénateur exerce des fonctions de représentation dans son département ou son territoire.

→ www.senat.fr

Qui sont les sénateurs du Bas-Rhin ?

M. Jacques BIGOT, M. Guy-Dominique KENNEL, M. Claude KERN, M. André REICHARDT, Mme Esther SITTLER



Vie paroissiale

Après plusieurs semaines de fermeture, l'église de Schirrhein-Schirrhoffen a rouvert ses portes.

Les membres du Conseil de Fabrique ont réalisé des aménagements en respectant les règles de sécurité sanitaire prévues par le protocole prescrit en milieu fermé.

Les paroissiens sont à nouveau accueillis pour les célébrations dominicales, les baptêmes, les mariages, les funérailles. Les offices sont animés par l'organiste Marlise et la Chorale Ste Cécile.

Le bulletin paroissial est disponible sur le site de la commune.

Grands anniversaires

AVRIL

85 ans KEITH Charles né le 11/04/1935 domicilié rue du Château

MAI

85 ans KUNTZ Angèle née le 27/05/1935 domiciliée rue des Juifs
85 ans BITZ Antoine né le 26/05/1935 domicilié rue de Sessenheim

JUILLET

85 ans SCHERER Aloïse né le 02/07/1935 domicilié rue du Château



Soutien à un projet humanitaire

Pauline DELVART est une étudiante de 20 ans en école de kinésithérapie. Elle habite Schirrhoffen et va participer au 4L Trophy du 18 au 28 février 2021.

C'est une aventure humanitaire dont l'objectif est de venir en aide aux enfants du désert au Maroc en leur apportant des denrées alimentaires et des fournitures scolaires et sportives.

Pauline aime se lancer de nouveaux défis; le 4L Trophy mettra à l'épreuve son côté humanitaire, aventurier et sportif.



Desert Adventure!


→ www.4ltrophy.com


Elle recherche des sponsors pour financer son projet : un budget global de 9 000 € est nécessaire pour couvrir tous les frais.

Votre aide pourra se faire sous différentes formes:

- partenariat financier : il se traduira par un encart publicitaire sur la voiture.
- dons: toute participation même modeste sera la bienvenue
- aide directe sous forme de dons, de matériel : peinture, extincteur,

Pour contacter Pauline : ✉ : lesalsatrophistes@gmail.com ☎ : 06.21.57.93.37

 LES ALSATROPHISTES - Equipage 0940 - 4l trophy 2021

 [les_alsatrophistes](https://www.instagram.com/les_alsatrophistes)

 [@alsatrophistes](https://twitter.com/alsatrophistes)

 LES ALSATROPHISTES



État civil

Naissances :

21/03/2020 : **Alix WILKE** fille de Loïc WILKE et de Yasmine ROSENFELDER, domiciliés 7, rue du Faucon

13/04/2020 : **Tyané EFENGUE**, fils de Rolland EFENGUE et de Aurore FRIEDRICH, domiciliés 5, rue des Huttes

16/05/2020 : **Ambre PLAYOUT**, fille de Jérémie PLAYOUT et de Marion PEREZ, domiciliés 16, rue du Château

Décès :

25/03/2020 : **Bernadette BITZ** domiciliée 15, rue de Sessenheim



Un été masqué

Depuis le samedi 11 juillet, la France n'est plus en état d'urgence sanitaire.

Ce qui change

- Pour les locataires, la trêve hivernale (habituellement du 1er novembre au 31 août) prolongée jusqu'au 10 juillet à minuit, s'arrête le 10 juillet à minuit. Les expulsions d'une location sont autorisées s'il y a pour le locataire une possibilité de relogement opérationnelle d'ici le 1er novembre.
- L'application du jour de carence en début de maladie est remise en place pour les fonctionnaires et pour les salariés.
- Les heures supplémentaires faites à partir du 11 juillet ne bénéficient plus d'une exonération d'impôt.
- Les stades et hippodromes sont ouverts au public avec une limite maximale de 5 000 personnes.
- Les croisières fluviales sont de nouveau autorisées .

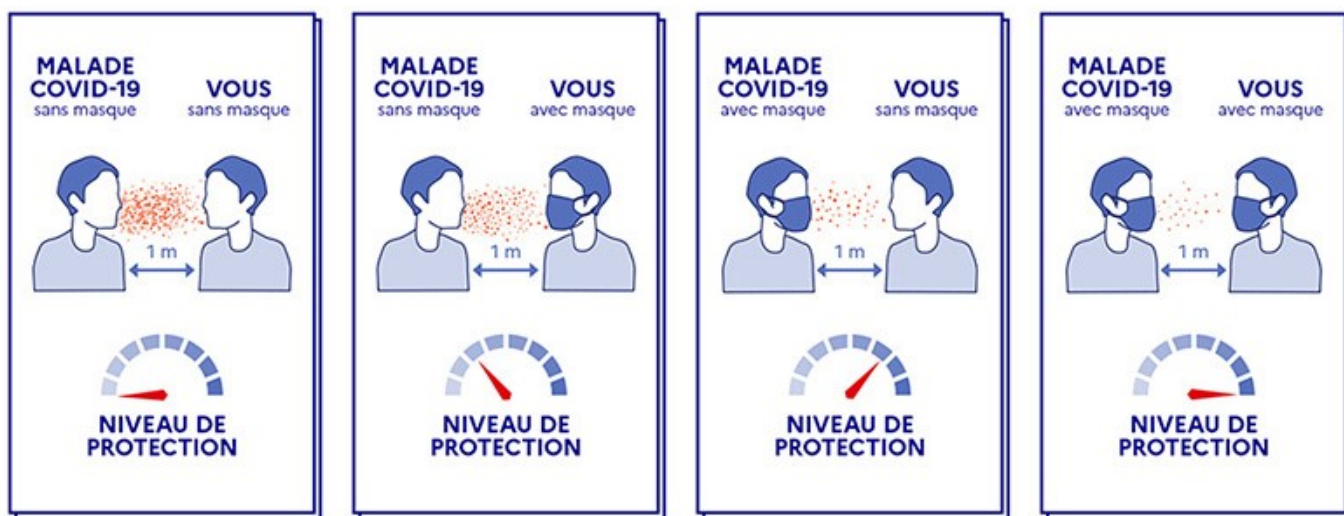
Ce qui reste

- Les discothèques restent fermées.
- Le respect des gestes barrière reste de vigueur
- Le port du masque reste obligatoire dans les transports en commun et lors des visites dans les EHPAD et les hôpitaux.
- L'encadrement du prix de vente des gels hydroalcooliques et des masques chirurgicaux à usage unique est prolongé.

À partir du 20 juillet, le masque est obligatoire dans les espaces publics clos. Une amende de 135 € sanctionne le non respect du port du masque.

Pour cet été, privilégiez la vigilance à l'insouciance.

Protégeons nous et protégeons les autres, portons un masque.



Covid-19 : inédit et on ne sait pas où on va.....

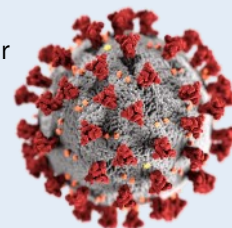
Il y a la part sombre de l'épidémie, mais il y a aussi la part lumineuse.

Au moment du confinement des personnes volontaires se sont signalées en mairie prêtes à intervenir auprès de leurs concitoyens fragilisés par cette situation inattendue, d'autres, anonymes, et en toute modestie ont aidé des voisins confinés. Merci à eux pour leur générosité, il y a eu du beau dans cette situation si extraordinaire.

La distribution des masques lavables offerts par la commune et la Communauté d'Agglomération de Haguenau et le département nécessite quelques précisions. La mairie a été destinataire de trois livraisons espacées de plusieurs jours voire plusieurs semaines.

Les élus en charge de la distribution ont opéré en priorisant les aînés confinés, pour leur permettre d'accueillir des visites et surtout les aidants à domicile, les personnes connues nécessitant des suivis médicaux ambulatoires.

Au total 1564 masques et une notice explicative furent distribués en porte à porte. En cas d'absence, déposés dans la boîte aux lettres.



Liste des commissions

Commission d'Appel d'Offres

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Gaby ZILLIOX	M. Frédéric BEMMANN
M. Lionel DOLT	Mme Florentine SCHNEIDER
M. Jérôme STARCK	M. Steve ZIMMER

Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale

Mme Gaby ZILLIOX,
Mme Huguette HAASSER,
Mme Perrine DELVART

Commission budgets et affaires financières

Mme Gaby ZILLIOX
M. Lionel DOLT
Mme Huguette HAASSER
Mme Florentine SCHNEIDER
M. Claude LUDMANN

Commission sécurité – voirie- réseaux - Travaux

M. Daniel GENTNER
M. Claude LUDMANN
M. Jacky HEINTZ
M. Frédéric BEMMANN
M. Steve AUGUSTIN
M. Steve ZIMMER
M. Guillaume MATHEIS

Commission aménagement de l'Espace

M. Claude LUDMANN
M. Steve AUGUSTIN
Mme Florentine SCHNEIDER
M. Steve ZIMMER
M. Frédéric BEMMANN

Commission : Environnement – Espaces Verts Fleurissement – Aire de jeux

Mme Monique FURST
Mme Huguette HAASSER
Mme Perrine DELVART
M. Guillaume MATHEIS
M. Frédéric BEMMANN

Commission de l'action sociale

Mme Gaby ZILLIOX
Mme Christine HEITZ
Mme Perrine DELVART

Commission relations avec les usagers vie citoyenne

Mme Christine HEITZ
Mme Gaby ZILLIOX
M. Lionel DOLT
Mme Monique FURST
Mme Florentine SCHNEIDER

Commission communication – Bulletin Municipal Site Internet

M. Daniel GENTNER
Mme Gaby ZILLIOX
Mme Huguette HAASSER
Mme Perrine DELVART
Mme Florentine SCHNEIDER
M. Jacky HEINTZ

Commission culture – Sport et vie associative

M. Jacky HEINTZ
M. Claude LUDMANN
M. Steve AUGUSTIN
M. Guillaume MATHEIS
M. Jérôme STARCK

Commission intercommunale Schirrhein-Schirrhoffen

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Christine HEITZ	Mme Huguette HAASSER
M. Lionel DOLT	Mme Monique FURST
Mme Gaby ZILLIOX	M. Steve AUGUSTIN
M. Daniel GENTNER	Mme Perrine DELVART
M. Claude LUDMANN	M. Steve ZIMMER
M. Jacky HEINTZ	M. Guillaume MATHEIS

Délégués du Conseil Municipal aux conseils des écoles

Ecole Maternelle

Délégués titulaires : M. Lionel DOLT, Mme Monique FURST,
Mme Florentine SCHNEIDER

Délégués suppléants : M. Steve ZIMMER, Mme Perrine DELVART

Ecole Élémentaire

Délégués titulaires : M. Lionel DOLT, Mme Perrine DELVART

Délégués suppléants : M. Steve AUGUSTIN, M. Guillaume MATHEIS

